

Depuis un an et pendant plusieurs mois, des responsables francophones et néerlandophones, ainsi que les dirigeants de Volley Belgium, se sont réunis afin d'établir un nouveau canevas pour les compétitions de volley-ball en Belgique.

Des points de vue différents ont été confrontés. Et après plus d'une dizaine de réunions, un consensus a été établi avec la mise en place d'une structure pyramidale ayant pour objectif d'augmenter le niveau des compétitions.

La réelle plus-value est l'apparition de deux niveaux nationaux supplémentaires en Dames et un niveau supplémentaire en Messieurs, permettant ainsi aux cercles du sud du pays d'être plus vite confrontés aux formations du nord et de pouvoir être mieux préparés lors de progressions dans la hiérarchie.

Un règlement spécifique de compétition sera établi avec une uniformisation des procédures, tout en gardant la spécificité des deux ailes.

Dans ce cadre, la FVWB sera particulièrement attentive au fait que les modalités pratiques de la réforme et les mesures transitoires préservent les intérêts des clubs, notamment sur le plan financier.

En ce qui concerne les montées supplémentaires éventuelles et la composition de nouvelles divisions, le principe est de 1/3 d'équipes FVWB et de 2/3 d'équipes VV, une clé de répartition favorable aux Francophones.

Le conseil d'administration de la FVWB s'est positionné en faveur de cette réforme, tout comme celui de Volley Vlaanderen, l'accord ayant été scellé par la décision de la plus haute instance de Volley Belgium pour une période de minimum 5 ans.

La restructuration débutera, en partie, lors de la prochaine saison 2019-2020 pour se terminer définitivement deux ou trois ans plus tard, en fonction des divisions.

Divers principes ont été les fils conducteurs de la réforme qui a quand même mis du temps à se concrétiser.

Soit une structure identique à présenter tant pour les messieurs que pour les dames, des divisions de 12 équipes avec un montant d'office et un maximum de 2 descendants, et surtout veiller à ne pénaliser aucun club dans la phase transitoire avec la possibilité pour tout club de refuser toute montée sans sanction.

Car il importe aussi de ne pas accroître de manière exagérée le nombre de descendants lors d'une seule saison, mais plutôt d'étaler les effets de la réforme sur deux ou trois saisons.

Ainsi, les responsables francophones ont proposé à Volley Belgium, qui a accepté, de profiter de la future saison pour débiter la transition et déjà procéder à un aménagement des séries au troisième niveau messieurs, soit la Nationale.

Côté francophone, les modifications prévues seront présentées aux clubs et aux représentants des entités formant la FVWB lors d'une réunion le 31 janvier. Il importe de prendre des mesures transitoires dès la prochaine saison 2019-2020 afin de rendre cette réforme la plus harmonieuse possible pour les clubs.

Dans cette optique, Volley Belgium va donc mettre en place, pour 2019-2020, 2 séries de Nationale 1 messieurs de 8 équipes (16 équipes, donc pas de descendant et 4 montants venant des ailes) avec 2 parties au championnat, les 4 premiers de chaque série se retrouvant ensemble, tout comme les 4 derniers.

Et du côté francophone, afin de préparer les équipes féminines au troisième niveau belge pour 2020-2021, deux séries de Nationale 2 de 10 équipes seront constituées en FVWB dès septembre, permettant ainsi de qualifier les meilleures afin de former la nouvelle division en Volley Belgium.

Pour les messieurs, 3 séries de Nationale 3 de 10

équipes seront mises sur pied en FVWB, permettant ainsi d'anticiper la nouvelle structure pyramidale.

Enfin, dans le cadre de sa restructuration, la FVWB a également lancé un appel afin de constituer une réserve de recrutement pour un directeur technique pour le sport de haut niveau.

Voici le futur schéma dès 2020-2021

#### **Compétitions belges**

- a. 1<sup>er</sup> niveau : 10 équipes en H et en D (en D, passage de 12 à 10 en 2 ans)
- b. 2<sup>ème</sup> niveau : 12 équipes (1 montant et 2 descendants)
- c. 3<sup>ème</sup> niveau : 2 séries de 12 équipes réparties géographiquement en divisant la Belgique verticalement (1 montant et 2 descendants par série)
- d. 4<sup>ème</sup> niveau : 4 séries de 12 équipes réparties géographiquement en divisant la Belgique verticalement et horizontalement (en dames, d'abord 3 séries en 2020-2021 et la 4ème en 2021-2022)

#### **Compétitions francophones et provinciales**

- e. 5<sup>ème</sup> niveau : 3 séries de 10, puis de 11 selon une répartition géographique)  
(NB : au niveau néerlandophone, 5 séries sur base provinciale)
- f. 6<sup>ème</sup> niveau : niveau provincial (1, 2, 3, 4 en fonction des entités)